



EFFET DE SERRE

les idées claires

Avoir "le courage politique d'affronter une discussion de fond" sur l'effet de serre : comme l'a souligné la rapporteure Nathalie Kosciusko-Morizet, la mission d'information créée par la Conférence des Présidents a pour objectif de discerner l'exacte étendue du phénomène et ses conséquences exactes pour la santé, ce **dans un climat d'objectivité et de sérénité qui**

manque parfois au traitement de ce sujet. Fin décembre 2005, la mission, présidée par Jean-Yves Le Déaut, avait d'ores et déjà tenu quatorze auditions et cinq tables rondes qui lui ont permis d'opérer un état des lieux complet puis, dans un second temps, de passer au crible les politiques de prévention déjà mises en œuvre, à l'échelon national comme aux niveaux

européen et international. Début 2006, elle a présenté des conclusions opérationnelles visant au "nécessaire renforcement des actions de lutte, tant sur le plan de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qu'en ce qui concerne les mesures d'adaptation".

"Le débat sur l'effet de serre est envisagé avec toute la sérénité et le courage politique nécessaires"





Amiante

L'AFFAIRE DE TOUS

Alors que la dangerosité des matériaux amiantés utilisés dans le secteur du bâtiment, notamment durant la décennie 1970, a été mise à jour depuis de nombreuses années, il semble que les autorités publiques n'en aient pas encore tiré toutes les conclusions nécessaires, en particulier pour ce qui concerne le suivi et l'indemnisation des victimes. À l'initiati-

ve de la Conférence des Présidents, une mission d'information a donc été créée sur ce thème le 12 avril 2005. Sous la présidence d'un député membre de l'opposition, Jean Le Garrec, elle a entamé ses travaux autour de six thèmes allant de la gestion de l'amiante "résiduel" aux aspects internationaux du problème. Afin de prendre en compte l'importan-

te dimension sociale et professionnelle du sujet – le risque de contamination étant généralement plus élevé sur les lieux de travail que dans les résidences d'habitation –, la mission a souhaité aller au-delà de l'habituel procédé des auditions pour organiser de véritables "tables rondes" associant tous les partenaires sociaux, notamment les syndicats patronaux et de

salariés. Outil d'information, la mission, qui doit rendre, sur le rapport de Jean Lemièrre, ses conclusions définitives dans le courant du premier semestre 2006, a ainsi pu apporter sa contribution au dialogue social pour créer les conditions d'une action plus efficace dans la lutte contre l'amiante, notamment sur le lieu de travail.

Les OGM

TRANSPARENCE ET DÉBAT



À la suite des vives controverses auxquelles les cultures expérimentales d'OGM ont donné lieu à l'été 2004, la Conférence des Présidents décidait de créer une mission d'information chargée d'apporter clarté et sérénité sur ce sujet, trop souvent dominé par la polémique. Au terme de nombreuses auditions et tables rondes, le Président Jean-Yves Le Déaut et le rapporteur Christian Ménard pouvaient présenter une série complète de propositions animées par "la double volonté de ne pas bloquer les avancées possibles d'une nouvelle techno-

logie, tout en donnant un maximum d'assurances en terme de sécurité environnementale". Parmi ces garanties, **inspirées par le principe de précaution**, figurent le soutien aux recherches permettant d'étudier la toxicité à long terme des OGM, l'obligation pour les demandes d'essais en plein champ d'être assorties d'une évaluation de l'impact environnemental et, enfin, pour les mêmes essais en plein champ, la création d'une procédure préalable de consultation de la population locale. À noter : tout en saluant l'utilité des travaux conduits, des membres de la mission, issus des divers groupes politiques, ont exprimé le souhait que le point de vue des opposants aux OGM soit, à l'avenir, plus pleinement pris en compte dans les travaux parlementaires conduits sur le sujet.



Les parcs nationaux RELANÇÉS

En début de législature, constatant un essoufflement dans la gestion des parcs nationaux, le ministère de l'environnement avait demandé au député Jean-Pierre Giran de conduire une réflexion sur ce dossier. Le projet de loi soumis cette année à l'Assemblée pour redynamiser la gestion des parcs s'inspire directement des propositions du rapport de Jean-Pierre Giran, désigné rapporteur du texte par la commission des affaires économiques. Au cœur de cette réforme, adoptée en première lecture par les députés le 1er décembre, s'inscrit la volonté **d'un rééquilibrage entre l'État d'une part et les acteurs de terrain d'autre part**. Par le passé en effet, comme l'a souligné le rapporteur, "la gestion des parcs a parfois donné l'impression aux populations d'une dépossession de leur territoire". Deux dispositions centrales concrétisent la dynamique nouvelle : délimitation de la zone périphérique des parcs par libre adhésion des communes concernées et dotation forfaitaire spécifique en faveur des municipalités subissant les sujé-